



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2023-2024
PV n°07: réunion du 13 mai 2024 à 19h00 à Fleurus

Présents: F. Appels, R. Appels, M. Fohal, A. Dupont, Ph. Stuez, J. Lecrivain, E. Laplume, AM Sferrazza, J-M Raquez

Excusés: P. Lecomte, J-M Tagliafero.

Invités présents: J. Nivarlet, P. Thomas, C. Notelaers, B. Scherpereel.

Invité excusé: S. Faraone.

1. Echos de l'assemblée générale du 23 mars 2024: les participants estiment que l'assemblée s'est bien déroulée, sans problèmes particuliers, la préparation préalable avait été bien faite. L'examen de quelques modifications au règlement d'ordre intérieur a été reporté pour permettre d'approfondir leur contenu.
2. Assemblée provinciale du 25 mai 2024.

Prise de connaissance de l'ordre du jour.

En ce qui concerne le dossier de présentation de la candidature d'Axel Hervelle, les Parlementaires du Hainaut constatent que la candidature ne répondait pas au prescrit de l'art 30 des statuts puisque la demande n'a été reçue complétée que le 7 mai 2024 alors que l'assemblée provinciale est fixée de longue date au 25 mai 2024. Les Parlementaires estiment donc que la candidature aurait dû être déclarée irrecevable et ont transmis leur remarque au Secrétariat général.

3. Frais de formation, PM 12: suite au courrier reçu de plusieurs clubs relatifs au coût élevé des indemnités de formation, les membres du groupement rappellent que le principe de base vise à récompenser les clubs formateurs et constatent qu'une réflexion s'avèrera utile au sujet des coefficients attribués aux différentes divisions de championnat séniors,
4. C. Notelaers fait remarquer que le nombre d'équipes des divisions les plus basses (et en particulier en P3) qui refusent la montée est important, ce qui est un réel problème étant donné que la P3 ne peut pas être considérée comme du basket loisir mais est bien une division de compétition avec classement, montée et descente. Les équipes spéciales ne pouvant être alignées que dans la division la plus basse (P4). A réfléchir.
5. Les membres du groupement prennent connaissance des courriers transmis par plusieurs clubs au sujet du championnat régional en jeunes et des réponses apportées par le département championnat et par le conseil d'administration.
6. F. Appels relate les démarches qu'il a suivies pour la défense d'un club en fin de championnat en séniors régionaux. Il évoque la nécessité d'examiner certaines décisions en Commission législative, en ce qui concerne les conséquences de la participation d'un parlementaire à une commission d'enquête pour un autre sujet.
7. Divers:
 - Philippe demande si des joueurs évoluant en TDM2 peuvent jouer en coupe provinciale: Christophe répond qu'une fois le championnat commencé, cette participation n'est plus autorisée.
 - Eric évoque une situation particulière au sujet d'un arbitre, Christophe transmettra à la CFA.
 - RGPD: Michel demande quelles sont les règles à respecter en ce qui concerne la transmission par le secrétariat des clubs des adresses emails des joueurs mineurs: Fabrice répond que les clubs doivent recueillir le consentement écrit des parents avant d'envoyer l'adresse email.

Prochaine réunion en juin avant l'assemblée générale

F. APPELS, Président

M.FOHAL, Secrétaire.